

PREFET DE L'INDRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Service de la coordination interministérielle
et du courrier
Affaire suivie par Bernadette BÉCHU

**ARRETE du 1 - DEC. 2015 portant délégation de signature pour
l'application de l'article L 325-1-2 du code de la route
à Monsieur Philippe RATET, Directeur départemental de la Sécurité Publique de l'Indre et
chef de la circonscription de Châteauroux et
au Lieutenant-Colonel Philippe LAGRUE,
Commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre**

**Le Préfet de l'Indre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de la route et notamment son article L 325-1-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 2 août 2012 portant nomination de M. Jean-Marc GIRAUD en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Alain ESPINASSE en qualité de Préfet de l'Indre ;

Vu l'ordre de mutation n° 88555 du 12 décembre 2015, portant nomination du Lieutenant-Colonel Philippe LAGRUE en qualité de Commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre ;

Vu l'arrêté ministériel n° DRCP/ARH/CR n° 829 en date du 20 novembre 2015 portant nomination de M. Philippe RATET, commissaire divisionnaire, en qualité de directeur départemental de la sécurité publique de l'Indre et chef de la circonscription de Châteauroux, à compter du 30 novembre 2015 ;

Considérant que l'application de l'article L 325-1-2 du code de la route nécessite la mise en œuvre d'un dispositif spécifique pour assurer la continuité du service public dans des conditions satisfaisantes ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : En zone police, délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Philippe RATET, Directeur départemental de la Sécurité Publique de l'Indre et chef de la circonscription de Châteauroux, à l'effet de signer les arrêtés portant immobilisation et mise en fourrière du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue, ainsi que la main-levée de ces décisions.

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 sus-visé, M. Philippe RATET peut subdéléguer à un ou plusieurs agents des services placés sous son autorité la signature qui lui est conférée par le présent arrêté. Cette subdélégation prendra la forme d'un arrêté, signé par le délégataire et publié sur le site Internet des services de l'État, rubrique RAA, dans l'Indre.

Article 2 : En zone gendarmerie, délégation permanente de signature est donnée au Lieutenant-colonel Philippe LAGRUE, Commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre, à l'effet de signer les arrêtés portant immobilisation et mise en fourrière du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue, ainsi que la main-levée de ces décisions.

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 sus-visé, le Lieutenant-colonel Philippe LAGRUE peut subdéléguer à un ou plusieurs agents des services placés sous son autorité la signature qui lui est conférée par le présent arrêté. Cette subdélégation prendra la forme d'un arrêté, signé par le délégataire et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Article 3 : Le Directeur des services du Cabinet et de la Sécurité de la préfecture de l'Indre, le Directeur départemental de la Sécurité publique et le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique RAA.



Alain ESPINASSE